



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique

##### Rapport n° CP/2011/656

###### Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

###### Résumé :

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une aide en faveur des populations menacées par la famine dans la Corne de l'Afrique.

La Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya et Somalie) vit actuellement une terrible crise humanitaire.

La sécheresse qui sévit dans cette région touche plus de dix millions de personnes. L'absence de pluie depuis près de deux ans a de graves conséquences pour les populations : les récoltes dépérissent, le bétail meurt faute de nourriture et le manque de denrées alimentaires provoque de très fortes hausses des prix sur les produits agricoles.

L'ampleur de la crise a amené les Nations Unies à décréter officiellement l'état de famine dans deux régions du centre de la Somalie, épicentre de cette crise humanitaire.

L'état des lieux est d'autant plus alarmant que les familles, déjà très pauvres et vulnérables, se trouvent forcées de quitter leur région ou leur pays pour survivre. Ainsi, plusieurs milliers de Somaliens fuient chaque jour vers le Kenya ou l'Ethiopie où des camps de réfugiés se sont constitués. Les conditions de vie y sont catastrophiques.

Dans l'immédiat, il y a urgence à intervenir afin de répondre aux besoins humanitaires croissants, en assurant notamment les services de base tels que l'accès à l'eau, à la nourriture et à des conditions sanitaires élémentaires.

Au cours de ces dernières années, notre assemblée a été amenée à plusieurs reprises à manifester sa solidarité à l'égard des victimes de catastrophes humanitaires. Ainsi un soutien financier de 15 000 € a été apporté aux réfugiés du Darfour au Soudan en 2004. Par ailleurs une participation de 10 000 € a été versée aux victimes d'une crise alimentaire au Niger en 2005. Enfin en 2007, une aide de 15 000 € a été attribuée aux populations réfugiées du Darfour.

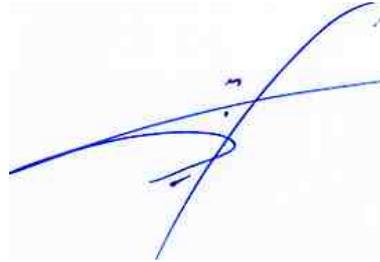
Aussi je vous serais obligé de bien vouloir délibérer de l'opportunité de l'octroi à l'association « Action contre la Faim » présente dans cette région depuis 1984 et qui lutte au quotidien contre la malnutrition, d'une aide exceptionnelle de 15 000 € destinée à faire face aux besoins les plus urgents.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de manifester sa solidarité à l'égard des populations menacées par la famine dans la Corne de l'Afrique, et d'allouer à ce titre à l'Association "Action contre la Faim", une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.*

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL